

READAPT'actu

“Ici renaît l'espoir”

BULLETIN D'INFORMATIONS QUADRIMESTRIEL- DECEMBRE 2025 - N°03

LES METIERS DE LA REEDUCATION REVISITES AU CNAO



Directeur de la publication : Colonel Seydina Ousmane BA

Comité de rédaction :

Dr. Mamadou KANDJI

Mamadou Lamine SYLLA

Alioune DIOP

Séraphin KOULONG

Mor MANGANE

Ndeye Arame FALL

Mady SAKHO

Conception :

Maguette Touré DIEYE

Crédit Photos :

Alioune Badara NDOYE

Graphiste stagiaire :

Papa Mody SENE

L'expertise locale, un héritage ancré au CNAO
Embout - genou local, verticalisateur...



ENTRETIEN : M. Cheikh Saad-Bouh DIOUF Conseiller spécial chargé des questions du handicap.

Nouvelle **année**,
un engagement renouvelé

Le **CNAO** s'engage à
renforcer la **médecine**
physique et la **réadaptation**
ainsi que l'accès aux
technologies d'assistances.



“Ici renaît l’espoir”

SOMMAIRE

4 - MOT DU DIRECTEUR

5- ECHOS DU CENTRE

- ❑ Santé oculaire au CNAO : le personnel à l'honneur
- ❑ Renforcement des capacités sur la comptabilité analytique au CNAO
- ❑ En images, le CNAO a la 10ème édition du SISDAK
- ❑ Mission du CNAO au Togo et au Bénin : un partenariat renforcé pour la formation
- ❑ Sommet international santé social et handicap Afrique (SISHA)
- ❑ Journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route avec l'ANASER

8-GOUVERNANCE ET FINANCES DU CNAO

- ❑ CNAO au cœur du dispositif national de la Médecine Physique et de la Réadaptation
- ❑ Rencontre avec l'IPRES
- ❑ Evolution de la dette
- ❑ Audit de l'OMS

11 -MONDE DE LA READAPTATION : Mise en œuvre du projet « Bokk Naa Ci »

- ❑ Intégration des données de rééducation et réadaptation dans le DHIS2
- ❑ Formations des techniciens orthoprothésistes et des kinésithérapeutes aux normes internationales de fabrication de prothèses sur les chaises roulantes niveau 1-OMS
- ❑ Dotation de véhicules pour les stratégies avancées dans les régions
- ❑ Dotation de matériel orthopédique
- ❑ Célébration de la journée mondiale des TA : Panel sous le thème « mon AT et moi »
- ❑ Visite du bailleur du projet ATscale : renforcer la réadaptation par la formation et le partenariat

15-TRIBUNE DES ANCIENS – l'innovation avec l'expertise locale : M. Abdou SENE, menuisier

17- BALNEOTHERAPIE et AQUAGYM : les précisions de l'association sénégalaise de médecine physique et de réadaptation (ASMER)

19- VAINCRE LE HANDICAP : Entretien avec Monsieur Cheikh Saad-bouh DIOUF, Conseiller spécial du Président de la République chargé des questions du handicap

20- ARRIVEES ET DEPARTS

MOT DU DIRECTEUR

A l'entame de cette nouvelle année 2026, je voudrais adresser à l'ensemble du personnel du Centre National d'Appareillage Orthopédique, à la tutelle, à nos partenaires, à nos patients ainsi qu'à toute la communauté nationale et internationale mes vœux les plus sincères de santé, de paix et de réussite. Je saisis également cette occasion pour saluer avec fierté la brillante victoire du Sénégal à la Coupe d'Afrique des Nations, un succès qui illustre la détermination, l'engagement et l'excellence dont notre pays est capable lorsqu'il se mobilise autour d'un objectif commun.



Le présent numéro marque la parution du dernier journal de 2025, une initiative qui s'inscrit dans la volonté de l'institution de renforcer sa communication, de mieux partager avec ses partenaires, ses patients et le public, les principales activités et réalisations du Centre, retracer les temps forts de la vie du Centre, les initiatives innovantes et les activités de formation. Il met en lumière le travail remarquable accompli quotidiennement par nos équipes pour améliorer la prise en charge et la réadaptation des personnes handicapées.

Le CNAO, à travers les technologies d'assistance, restaure la dignité, l'autonomie et améliore la qualité de vie. Cette mission, profondément humaine, repose sur l'engagement constant de nos techniciens (kinésithérapeute, ergothérapeute, orthoprothésiste...), de notre personnel médical, de soutien, ainsi que de l'ensemble des agents administratifs qui œuvrent chaque jour au bon fonctionnement du centre.

Conscients des défis liés à l'évolution des besoins des patients et aux exigences croissantes en matière de qualité des soins, nous nourrissons également des ambitions importantes pour le développement du centre. Dans cette dynamique, une attention particulière est accordée à l'amélioration et à la modernisation des infrastructures du CNAO, afin d'offrir un cadre de travail plus adapté aux équipes et un environnement d'accueil plus fonctionnel et plus confortable pour les patients.

Parallèlement, le renforcement et la modernisation des équipements techniques constituent une priorité. L'acquisition de nouveaux matériels et l'amélioration des outils de production dans les ateliers permettront d'optimiser la fabrication des appareillages, d'accroître la précision des dispositifs réalisés et de réduire les délais de prise en charge des patients.

Je formule le vœu que cette publication contribue à renforcer la visibilité de nos actions et à consolider les liens entre tous les acteurs engagés dans la promotion d'une meilleure prise en charge des personnes handicapées.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Médecin Colonel Seydina Ousmane BA
Directeur du CNAO

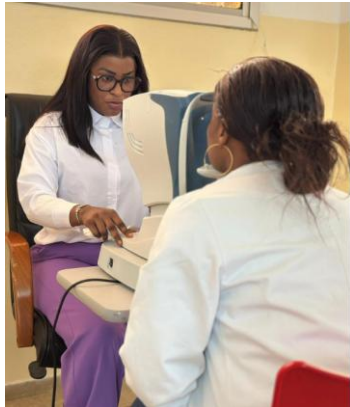
Santé oculaire au CNAO : le personnel à l'honneur

Dans le cadre du projet « Bokk Naa Ci », le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) a organisé, en collaboration avec SENLUNETTE (entreprise sénégalaise basée à Thiès spécialisée dans la lunetterie) et l'Hôpital militaire de Ouakam, une journée de dépistage et de prise en charge gratuite des troubles de la vision.

L'activité, tenue le 26 avril 2025 dans les locaux du CNAO, a été dédiée au personnel et leurs familles.

Cette activité, s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé au travail et de bien-être du personnel, conformément à l'adage « charité bien ordonnée commence par soi-même ».

Elle a également permis de poser les bases d'un partenariat prometteur avec SENLUNETTE, en vue d'améliorer l'accessibilité aux technologies d'assistance visuelle.



EN BREF » » » » » » »

Renforcement des capacités sur la comptabilité analytique au CNAO

Les 10 et 11 septembre 2025, le CNAO a accueilli un atelier de sensibilisation sur la comptabilité analytique hospitalière, organisé par la Direction des Etablissements publics de Santé (DEPS). Animée par M. Moussa LO, accompagné de Mme Aïssatou B. Diallo et Mme Nogaye DIEYE, la session a réuni les responsables administratifs, financiers et médico-techniques du Centre.

L'atelier visait à imprégner le personnel pour une meilleure compréhension de la comptabilité analytique et la mise en œuvre d'un système de suivi des coûts. Cette initiative jette les bases d'une gestion plus rationnelle et efficace des ressources du CNAO.

EN IMAGES, LE CNAO A LA 10^{ème} EDITION DU SISDAK



MISSION DU CNAO AU TOGO : un partenariat renforcé pour la formation

Dans le cadre de sa politique de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines, le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) a entrepris une mission officielle à Lomé, au Togo, au mois de septembre 2025, afin de régulariser la situation académique et sociale des étudiants sénégalais inscrits à l'École Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM).

Conduite par le Directeur du CNAO, Dr Seydina Ousmane BA, accompagné du Chef du service de l'Appareillage et du Chef du service juridique, la mission visait principalement à formaliser la coopération entre les deux institutions et à assurer de meilleures conditions d'études pour les apprenants.

Les objectifs portaient sur la signature d'une convention de partenariat entre le CNAO et l'ENAM, l'apurement des arriérés de frais de scolarité, l'encadrement administratif et social des étudiants, ainsi que la définition des modalités de collaboration avec l'OADCPH.

Au cours de leur séjour, la délégation a eu plusieurs rencontres stratégiques avec :

- l'OADCPH, pour échanger sur les perspectives de collaboration technique ;
- la direction de l'ENAM, afin de discuter du contenu de la formation et de valider un projet de convention intégrant les critères de sélection, les assurances et les engagements mutuels ;

En outre, une visite au Benin a permis de rencontrer les responsables d'institutions de formation, dont la Faculté des sciences de la santé, pour s'inspirer de leur modèle d'enseignement en kinésithérapie.

La mission s'est clôturée par une rencontre entre le Directeur du CNAO et le Professeur MIJIYAWA, Directeur de l'ENAM et ancien Ministre de la Santé du Togo.

Lors de la rencontre avec les étudiants sénégalais en formation à l'ENAM, le Dr BA a réaffirmé son engagement à régulariser les arriérés, à améliorer leurs conditions de vie et à garantir leur insertion professionnelle à l'issue de leur formation.

Visite de la délégation à l'ENAM



SOMMET INTERNATIONAL SANTE SOCIALE ET HANDICAP AFRIQUE (SISHA)



Dans le cadre de l'organisation du premier Sommet international santé sociale et handicap Afrique (SISHA), les organisateurs ont effectué une visite au Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO).

Le volet appareillage occupe une place centrale dans les thématiques du sommet et constitue une composante essentielle des communications scientifiques. A ce titre, la visite du CNAO a été intégrée au programme officiel du sommet, en reconnaissance de son statut de centre de référence au Sénégal et de son rôle structurant dans la réadaptation fonctionnelle et l'inclusion des personnes handicapées.

A l'issue de la visite, les équipes ont exprimé une volonté commune de renforcer et pérenniser la collaboration, notamment autour des enjeux de réadaptation, d'inclusion sociale et de développement des services dédiés aux personnes handicapées.

« Cette visite représente une opportunité majeure de coopération africaine, au service d'une inclusion durable et équitable » dira le docteur Seydina Ousmane Ba, directeur du CNAO.

Ce sommet constitue le premier rendez-vous international à forte dimension africaine, dédié aux enjeux de la santé sociale et du handicap sur le continent. Il a réuni des participants multidisciplinaires, notamment des médecins rééducateurs, des professionnels du secteur social, des acteurs de la prise en charge du handicap ainsi que des experts techniques, provenant de plusieurs pays africains, (Tunisie, Gabon, Côte d'Ivoire, Algérie) et le Sénégal, avec pour objectif d'aborder la dimension du handicap dans une approche globale et inclusive.



JOURNÉE MONDIALE DU SOUVENIR DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le 25 novembre, le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) a pris part activement à la Journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route, organisée par l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) au King Fahd Palace.

La cérémonie officielle s'est tenue en présence de Monsieur Yankhoba DIEME, Ministre des transports terrestres et aériens, aux côtés du Directeur général de l'ANASER et de nombreux acteurs institutionnels et partenaires engagés dans la sécurité routière. A cette occasion, les autorités ont réaffirmé l'engagement ferme de l'Etat en faveur d'une mobilité plus sûre, tout en lançant un appel fort à la responsabilité individuelle et collective, soulignant que le changement des comportements demeure un levier essentiel pour prévenir les accidents et sauver des vies.

La journée a également été marquée par un panel d'experts, consacré aux enjeux de la prévention, de la sécurité routière et de la prise en charge post-accident ; une visite des stands "thématiques", mettant en lumière les actions de sensibilisation, les dispositifs de sécurité et les mécanismes de prise en charge des victimes.

Par sa participation, le CNAO réaffirme son rôle clé dans la réadaptation fonctionnelle et l'accompagnement post accident des victimes alliant soins et inclusion sociale.



Vers une gouvernance renforcée de la Médecine Physique et de la Réadaptation : le CNAO au cœur du dispositif national

Le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) est un Etablissement public de santé (EPS), créé par la loi n°98-12 du 02 mars 1998 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des EPS, notamment en son article 20. Afin de lui permettre d'assurer pleinement sa mission en tant que structure de santé non hospitalière, l'Etat a érigé le CNAO en Etablissement public de santé par le décret n°2004-1410 portant érection du Centre national d'Appareillage orthopédique en EPS.

Toutefois, au regard des textes susmentionnés, le CNAO ne dispose pas d'une organisation spécifique encore moins d'un fonctionnement propre à son statut et à ses missions.

Un centre de référence en Médecine Physique et Réadaptation

Sur le plan organisationnel, le CNAO se positionne aujourd'hui comme un Centre national de médecine physique et de réadaptation (MPR). Initialement dédié à la prise en charge des blessés de guerre à travers l'appareillage et la rééducation fonctionnelle, le CNAO a progressivement élargi son offre de services bien au-delà de l'appareillage moteur.

Son champ d'intervention couvre désormais l'ensemble des types de handicap, avec des consultations spécialisées en traumatologie, neurologie, ORL (défiance auditive), ophtalmologie (malvoyance), diabétologie, dermatologie (albinos), neuropédiatrie (paralysie cérébrale, épilepsie), ergothérapie, entre autres.

Un déficit d'articulation avec la pyramide sanitaire

Malgré ce positionnement stratégique, force est de constater que le respect de la pyramide sanitaire reste insuffisant en matière de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. Le sommet du dispositif, incarné par le CNAO, ne dispose pas de lien juridique ni fonctionnel avec la base, constituée des Centres régionaux d'Appareillage orthopédique (CRAO).

La Rééducation à Base Communautaire (RBC), pourtant prônée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ne trouve pas encore de déclinaison effective au niveau régional. En effet, les CRAO existant au sein de certains EPS ne bénéficient d'aucune consécration juridique formelle et ne sont rattachés à aucun dispositif fonctionnel avec le CNAO. Cette situation empêche ce dernier d'exercer pleinement sa tutelle technique.

Vers des Centres Régionaux de Médecine physique et réadaptation (CRMPR)

Dans cette perspective, les CRAO devraient évoluer vers de véritables Centres régionaux de médecine physique et de réadaptation (CRMPR), en cohérence avec l'agenda national 2050 axé sur l'équité territoriale et la territorialisation des politiques publiques.

L'instauration d'un lien juridique et fonctionnel entre ces centres régionaux et le **Centre national de Médecine physique** (ex-CNAO), en tant que centre de référence, permettrait de bâtir une articulation cohérente respectant la pyramide sanitaire nationale :

- la base, constituée de la rééducation à base communautaire (RBC) ;
- le niveau intermédiaire, comprenant les CRMPR régionaux, le Centre Talibou Dabo et le Centre de rééducation de l'Hôpital militaire de Ouakam ;
- le niveau national, incarné par le Centre national de Médecine physique et de réadaptation fonctionnelle (ex-CNAO), en charge de tous les types de handicap.

Le CNAO, structure faîtière de la MPR au Sénégal

A terme, l'ambition est de positionner le CNAO comme la structure faîtière nationale en matière de Médecine physique et de réadaptation, intégrant l'appareillage, la kinésithérapie, l'orthophonie, la balnéothérapie et les autres disciplines connexes. Ce rôle de référence inclurait également l'approvisionnement en intrants des structures périphériques, à travers la mise en place d'une centrale d'achat visant à garantir l'indépendance en composants orthopédiques et en matériels de rééducation et de réadaptation.

Contrairement aux autres services médicaux des EPS, les CRMPR accueilleraient exclusivement des patients présentant des déficits fonctionnels, justifiant ainsi l'application d'un régime spécifique. Leur implantation en dehors des structures hospitalières classiques faciliterait l'accès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, tout en favorisant une approche globale intégrant soins, accompagnement social et suivi de la réinsertion sociale et professionnelle.

Un enjeu d'équité territoriale

A ce jour, seules sept régions sur quatorze disposent d'un CRAO. Dans une logique d'équité territoriale, il apparaît indispensable que chaque région soit dotée, à terme, d'un centre de Médecine physique et de réadaptation.

En définitive, la Direction du CNAO plaide pour le rattachement juridique de l'ensemble des services de Médecine physique des structures de santé au CNAO, afin d'assurer une gestion holistique, efficace et efficiente de la rééducation fonctionnelle, pleinement alignée sur la pyramide sanitaire nationale.



ASSAINISSEMENT DES DETTES SOCIALES : le CNAO obtient un échéancier et une remise gracieuse des majorations de L'IPRES

Le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) accorde une importance particulière aux dettes sociales, notamment celles dues à l'Institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES) et à la Caisse de sécurité sociale (CSS). Dans cette dynamique, la Direction du CNAO a sollicité une rencontre avec la Direction générale de l'IPRES le 25 novembre 2025, afin d'examiner les mécanismes permettant d'apurer la dette sociale du Centre. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des efforts déjà engagés : en décembre 2024, des versements de 25 000 000 F CFA à l'IPRES et de 10 900 000 F CFA à la CSS avaient été effectués pour permettre la reprise des prestations.

Malgré ces paiements, le CNAO restait redevable envers l'IPRES d'un montant de 82 926 381 F CFA au titre du principal, et de 33 754 297 F CFA correspondant aux majorations. Cette créance résulte notamment de contrats non formalisés sur la période 1994–2004, ainsi que de déclarations manquantes entre 2015 et 2024.

Au cours de la réunion, le Directeur du CNAO a plaidé pour une remise gracieuse des majorations et un paiement échelonné du principal. Une démarche motivée par la volonté d'assurer une retraite paisible aux agents du Centre et de se conformer pleinement à la réglementation en vigueur.

En réponse, le Directeur des Prestations de l'IPRES a salué l'engagement du CNAO et la responsabilité manifestée en faveur des droits sociaux des agents. Il a rappelé la disponibilité constante de l'IPRES à accompagner les structures désireuses d'assainir leur situation.

A l'issue des échanges, la Direction générale de l'IPRES a donné une suite favorable à la requête du CNAO. Il a été convenu que le paiement du principal se fera sur 48 mensualités de 1 700 000 F CFA, à compter du 5 janvier 2026. Une remise gracieuse des majorations a également été accordée.

Il convient de souligner qu'à ce jour, le CNAO est à jour dans ses versements mensuels, traduisant ainsi son engagement ferme en faveur d'une gestion rigoureuse et responsable.

Mady SAKHO
Chef du Service Juridique du CNAO

RESUME DE L'ANALYSE BUDGETAIRE – 4^e trimestre

Au quatrième trimestre, l'exécution des ressources s'élève à 356 576 660 F CFA.

Les dépenses exécutées atteignent 333 177 720 F CFA.

Suivi des activités des services

Les performances des services montrent globalement des résultats satisfaisants :

Les consultants : 114,22 % de réalisation

Les consultations : 131,31 %

Les soins de kinésithérapie : 94,80 %

Le service appareillage : 69,53 %

La comparaison avec la même période en 2024 révèle une évolution positive dans tous les domaines d'activités.

Suivi des ressources

Produits de la tarification : 117 736 660 F CFA.

Subvention de fonctionnement : 81 250 000 F CFA versés
Subvention État/partenaires sociaux : 7 590 000 F CFA versés, incluant la dotation du 3^e trimestre
Subvention motivation spéciale santé : non versée

Situation vis-à-vis de l'IPRES

Depuis septembre 2024, le CNAO est à jour sur les encours courants envers l'IPRES. Toutefois, des arriérés subsistent pour un montant de :

82 926 381 F CFA (principal)

33 754 297 F CFA (majorations)

Le principal sera apuré sur 48 mensualités de 1 700 000 F CFA, à compter du 5 janvier 2026.

Une remise gracieuse a été accordée sur les majorations.

A ce jour, 5 100 000 F CFA, correspondant à trois mensualités, ont déjà été réglés.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de l'IPRESS

REQUETE IPRESS			
Libelles	Pénalités	Règlement en 2026	Restant
Encours principal			82 926 381
Janvier		1 700 000	81 226 381
Février		1 700 000	79 526 381
Mars		1 700 000	77 826 381
Total	-	5 100 000	-

Mme SYLLA Amy Gueye AC
M. Papa Bouna NDIAYE CG



EVALUATION ORGANISATIONNELLE : le CNAO engagé dans une dynamique d'amélioration continue

Par lettre circulaire n°0023333/MSHP/CAB/CT1 du 4 novembre 2025, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) a instruit les structures sanitaires de recevoir une équipe d'évaluation, à la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), pour la période du 10 au 30 novembre 2025.

Le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO), figurant parmi les structures ciblées, a ainsi reçu Monsieur OUASSIM, représentant du cabinet BDO, chargé de l'évaluation.

Cette mission a porté sur plusieurs domaines stratégiques, notamment : la gestion financière, la redevabilité, les politiques et procédures, la comptabilité, les achats, les rapports, les contrôles internes, les effectifs et la structure organisationnelle.

A la suite des recommandations formulées, la Direction du CNAO a engagé des mesures correctives et structurantes, parmi lesquelles :

- la finalisation du Projet d'Établissement, document stratégique définissant les orientations du Centre pour les cinq prochaines années ;
- la mise à jour des états financiers au niveau du service de l'Agence comptable ;
- la formation de certains cadres à l'audit interne, en perspective de la nomination d'un auditeur interne ;
- le renforcement des capacités du personnel paramédical, notamment à travers une formation sur les fauteuils roulants ;
- le recours à un expert en comptabilité des matières pour accompagner la Division concernée ;
- la fonctionnalité effective du service Information et Suivi-Évaluation, afin d'améliorer le pilotage et le suivi des activités.

A travers ces actions, le CNAO réaffirme sa volonté d'inscrire sa gouvernance dans une logique de transparence, de performance et d'amélioration continue, au service des usagers et du personnel.

Mady SAKHO
Chef du Service Juridique du CNAO

NOS SERVICES ET CONSULTATIONS



NOS CONSULTATIONS

Médecine Physique
et Réadaptation

Neurologie

Orthopédie-
Pédiatrique

Rhumatologie

Neuropédiatrie

Dietetique

Dermatologie

ORL

Diabetologie

Traumatologie-
Othopédie

NOS SERVICES

KINÉSITHÉRAPIE

BALNÉOTHÉRAPIE

APPAREILLAGE

Adresse : 1, rue Aimé Cesaire, Fann Résidence

Tel: 33 824 86 83 / 76 621 97 47

E-mail : cnaosenegal@gmail.com

Site : www.cnao.gouv.sn



□ INTEGRATION DES DONNEES DE REEDUCATION ET READAPTATION DANS LE DHIS2

Du 26 au 30 mai 2025, une étape décisive a été franchie pour des milliers de personnes en situation de handicap, longtemps invisibles dans les statistiques comme dans les politiques publiques. Dans un contexte où la réadaptation et l'accès aux technologies d'assistance restent insuffisamment documentés, un atelier stratégique est venu poser les bases d'un changement durable au sein du système national de santé.

Organisée par le Centre national d'Appareillage orthopédique, en collaboration avec la Division du Système d'Information Sanitaire et Sociale de la Direction de la Planification, de la Recherche et de la Statistique du ministère de la Santé, cette activité avait pour objectif principal d'appuyer la définition et l'intégration des indicateurs de réadaptation et d'aides techniques dans la plateforme nationale de gestion des données sanitaires, DHIS2. L'enjeu était clair : mieux refléter les besoins réels des populations et permettre une planification plus équitable et plus efficace des services.

Durant cinq jours de travaux intensifs, les participants ont procédé à un recensement exhaustif des outils de collecte de données utilisés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, de la case de santé à l'hôpital. Les données nécessaires à la mise en œuvre du projet ATscale ont été identifiées, analysées et comparées aux outils existants afin de vérifier leur prise en compte effective. Là où des lacunes existaient, les outils ont été révisés, mis à jour et adaptés aux réalités du terrain.

L'atelier s'est déroulé dans une dynamique participative, rassemblant les acteurs clés de la gestion du handicap, de la réadaptation et de l'accessibilité aux technologies d'assistance. Les échanges, organisés en groupes thématiques, ont permis d'identifier, de reformuler et de valider des indicateurs structurés autour de dimensions essentielles telles que : les services de réadaptation et de rééducation fonctionnelle, les ressources humaines, le financement, l'approvisionnement, la logistique, ainsi que l'accessibilité aux équipements et aux technologies d'assistance.

A l'issue des travaux, plusieurs résultats concrets ont été atteints. Les indicateurs relatifs à la réadaptation et aux technologies d'assistance ont été identifiés, révisés et validés. Les outils de collecte de données, incluant rapports, registres et formulaires de suivi, ont été harmonisés.

Les formulaires et indicateurs ont été paramétrés dans la plateforme DHIS2 et soumis à une validation technique avec l'ensemble des participants. Un plan de suivi et de monitoring a également été élaboré afin de garantir la qualité et la continuité de la collecte des données.

Au-delà des aspects techniques, cette initiative marque une avancée majeure vers une meilleure reconnaissance des besoins en réadaptation et en assistance technique au sein du système national d'information sanitaire. En rendant visibles des données jusque-là marginalisées, elle ouvre la voie à des décisions mieux informées, à une allocation plus juste des ressources et, surtout, à une amélioration tangible de la qualité de vie des personnes concernées.

Les prochaines étapes sont déjà identifiées. Elles incluent la finalisation du paramétrage des formulaires dans DHIS2, l'organisation de missions de formation, de suivi et de coaching au niveau des structures de réadaptation et de rééducation fonctionnelle. A travers cette dynamique collective et intersectorielle, le système de santé se dote progressivement des outils nécessaires pour ne plus laisser personne de côté.

Mme Ndeye Arame FALL
Cheffe Service Social/Point Focal Bokk Na Ci

❑ Formation des techniciens orthopédiste aux normes internationales de fabrication de prothèse



Former pour mieux servir : le CNAO renforce l'expertise nationale

Dans le cadre du projet Bokk Naa Ci, le Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO) a organisé, en février et en décembre, deux sessions de formation au profit des techniciens prothésistes, orthoprothésistes et kinésithérapeutes des Centres Régionaux d'Appareillage orthopédique (CRAO).

Cette initiative vise à renforcer les compétences des professionnels de l'appareillage orthopédique pour améliorer la qualité de certaines aides techniques (prothèses, orthèses et fauteuils roulants) fabriquées localement afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux personnes handicapées moteur. L'objectif est clair : élever le niveau de compétence des professionnels locaux afin d'améliorer durablement le service des AT fabriqués et adaptés au Sénégal.

Parmi les temps forts, une formation élémentaire de l'OMS sur les fauteuils roulants et assises adaptées a réuni 20 professionnels venus de plusieurs régions. Alternant théorie

et pratique, le module a porté sur l'évaluation physique, la prescription, l'adaptation personnalisée des fauteuils, la prévention des escarres, les techniques de mobilité et la confection de coussins adaptés.

Au-delà de l'assemblage, les participants ont travaillé sur l'ajustement individualisé des dispositifs, garantissant confort, sécurité et autonomie aux bénéficiaires.

Ces sessions visent également à harmoniser les pratiques aux normes internationales, renforcer l'autonomie des équipes régionales et réduire les inégalités d'accès aux technologies d'assistance.

A travers cette dynamique de formation continue, le CNAO confirme son rôle de structure de référence nationale en médecine physique et réadaptation, au service d'une meilleure qualité de vie pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les patients vivant avec des maladies chroniques.

❑ FORMATION BASIQUE SUR LES FAUTEUILS ROULANTS ET ASSISE ADAPTEE : MODULE OMS



- Dotation de véhicule pour les stratégies avancées dans les régions



- Dotation de matériel orthopédique



- Panel



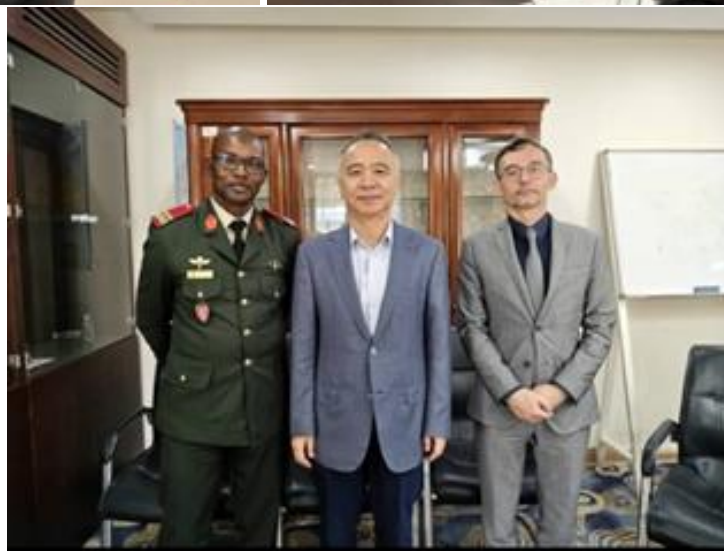
❑ Visite du bailleur du projet ATscale : renforcer la réadaptation par la formation et le partenariat

Du 1er au 6 décembre 2025, le Sénégal a accueilli la mission du bailleur du projet ATscale, désormais dénommé « Bokk Naa Ci ». Cette visite s'inscrit dans la dynamique nationale de renforcement de l'accès aux technologies d'assistance, essentielles à l'autonomie et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- **Point fort de la mission**, une table ronde nationale s'est tenue le 4 décembre à la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS) du Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP), réunissant Institutions publiques, partenaires techniques et financiers et acteurs de la réadaptation autour d'un objectif commun : **mobiliser des ressources additionnelles et consolider les réponses aux besoins croissants du secteur**. Les échanges ont mis en évidence des défis structurels persistants, notamment le manque de ressources humaines qualifiées, la limitation des infrastructures et les disparités territoriales. En réponse, le projet Bokk Naa Ci a accordé une place centrale au renforcement des compétences, à travers un programme de **formation des kinésithérapeutes et techniciens orthopédistes de toutes les régions, axé sur la prescription, l'adaptation et la gestion des fauteuils roulants**.

Ce volet formation constitue un levier stratégique pour améliorer durablement la qualité des services de réadaptation. Aligné sur le Plan national 2023–2027, le projet ouvre ainsi des perspectives concrètes pour une prise en charge plus inclusive et plus équitable.

En marge de la table ronde, le Dr Seydina Ousmane BA, Directeur du Centre national d'Appareillage orthopédique (CNAO), a rencontré M. Rong WEIDONG, Conseiller économique et commercial de l'Ambassade de Chine, en présence de M. Henri BONNIN représentant de l'UNOPS, afin d'explorer des pistes de renforcement des équipements au profit des services de réadaptation.





Pouvez-vous nous raconter comment tout a commencé ?

Tout est parti d'une idée simple, mais essentielle : ***alléger le quotidien des personnes handicapées.*** Menuisier de formation, j'ai été informé un jour que le Centre national d'Appareillage orthopédique recherchait quelqu'un capable de fabriquer du matériel adapté aux personnes à mobilité réduite. Je suis venu sur recommandation de mon maître de formation.

La toute première mission qu'on m'a confiée a été la fabrication d'un cadre de marche pour un enfant. A l'époque, l'atelier était peu équipé. J'ai donc improvisé avec les moyens disponibles, notamment des palettes de bois inutilisées. J'ai ainsi fabriqué plusieurs cadres de marche pour des enfants âgés de 4 à 10 ans.

Lorsque le Directeur a vu le résultat, il m'a encouragé et m'a dit une phrase qui m'a profondément marqué :

« Toi, on doit absolument te garder. »

C'est ainsi qu'est née la confiance, et que j'ai été officiellement intégré à l'équipe.

Quelles innovations avez-vous introduites au fil du temps ?

Les innovations sont souvent nées de l'observation du terrain et des besoins réels. Par exemple, au

départ, les plans étaient tracés au crayon, ce qui manquait de précision car les traits s'effaçaient. J'ai alors décidé un jour, d'utiliser le stylo, afin d'avoir des repères plus nets et plus fiables.

Pour les embouts, j'ai été interpellé par une personne handicapée qui glissait beaucoup en marchant. J'avais une idée sur le processus de fabrication des embouts, mais mon problème était surtout où trouver la matière antidérapante. J'ai cherché longtemps et un jour, un ami qui travaillait à Taïba (actuelle site mine des industries chimiques du Senegal – ICS) m'a parlé des rebuts de tapis industriel. « L'échantillon de tapis industriel réformé qu'un ami m'a apporté a été le déclic final. » Cette innovation s'est révélée efficace, au point qu'elle est toujours utilisée aujourd'hui.

Nous avons également conçu des **genoux locaux** pour les personnes amputées fémorales, afin de leur permettre de plier le genou et de s'asseoir. A l'époque, les prothèses disponibles étaient rigides et peu fonctionnelles. Cette amélioration a considérablement renforcé l'autonomie des bénéficiaires.

Comment percevez-vous l'évolution du CNAO depuis vos débuts ?

Le CNAO a connu une évolution remarquable. A mes débuts, l'administration comptait à peine 4 à 5 personnes. Aujourd'hui, les équipes sont plus nombreuses et les services se sont considérablement diversifiés.

Cependant, certains défis demeurent :

- **la formation** continue du personnel, indispensable pour maintenir un haut niveau de qualité, notamment en appareillage ;
- **l'esthétique des prothèses**, car le confort et le design sont désormais des éléments essentiels ;
- **la motivation**, afin que la nouvelle génération conserve le même amour du métier et la même passion qui animaient les pionniers.

Comment était l'environnement de travail à vos débuts ?

A l'époque, tout était à construire. Il n'existait ni école de formation spécialisée, ni matériel sophistiqué. Nous avons appris sur le tas, portés par une forte volonté et une grande créativité.

Nous avons également mis en place une véritable vie sociale au sein de la structure : matchs de football, activités collectives, "tong-tong", sorties de groupe, etc. Cela a renforcé la cohésion des équipes et instauré une ambiance de travail saine et solidaire.

Quel message souhaitez-vous transmettre à la nouvelle génération ?

Il est essentiel d'apporter une touche personnelle dans son travail, à son environnement et de ne jamais se limiter à ce qui est enseigné.

Avec de la volonté, de l'engagement et de la créativité, il est toujours possible d'innover et de faire avancer les choses.

Le CNAO dispose d'un potentiel énorme. Il faut le préserver, le renforcer et l'améliorer, afin qu'il continue à servir efficacement les générations présentes et futures.

❑ LES REALISATIONS



GENOU C.N.A.O.

- + Simple
- + Mono axial
- + Bois – poly pro - métal
- + Assemblage de x pièces
- + Petit et grand modèle
- + Intégré à emboîture
- + Fixation sur tube par emboîtement



Verticalisateur adulte et enfant
(bois-métal, polypro)

Processus fabrication embout local
(bois, tapis, PVC)





Qu'est-ce que la balnéothérapie ? y'a-t-il une différence avec l'aquagym ?

L'eau est utilisée comme milieu thérapeutique depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, la science confirme ses bienfaits, optimisant son emploi en rééducation. L'hydrothérapie désigne toute utilisation thérapeutique de l'eau (chaude, froide, douce ou minérale) sous formes variées comme les bains, douches, jets ou vapeur.

La kiné balnéothérapie, quant à elle, regroupe les techniques de rééducation actives ou passives en immersion dans de l'eau douce à 32-37 °C. Elle se distingue du thermalisme (eaux thermales) et de la thalassothérapie (eau de mer), en misant non sur les propriétés physico-chimiques de l'eau, mais sur la facilitation du mouvement.

Dans le langage courant, on l'appelle souvent aquagym ou gymnastique aquatique. Ces deux techniques (balnéo et aquagym) sont différentes mais peuvent être complémentaires.

La balnéothérapie, appelée aussi kinésithérapie dans l'eau, est une pratique plus douce de soin par le bain, souvent à l'eau chaude, visant la sédation des douleurs, le relâchement musculaire, la vasodilatation ou encore la détente du patient et d'autre part, le gain de mobilité articulaire, la facilitation des mouvements, le travail proprioceptif. Alors que l'aquagym est une pratique sportive douce accessible à tous, c'est une méthode simple de remise en forme qui répond à nos besoins d'exercices physiques journaliers ainsi qu'à notre quête du bien-être. C'est aussi une activité ludique en piscine ou au bord de la plage, consistant à enchaîner des mouvements de fitness (renforcement musculaire, cardio) contre la résistance de l'eau.

Sur quels principes repose la kiné balnéothérapie ?

Cette approche repose sur trois effets principaux : thermique, mécanique et psychologique. D'abord, l'effet thermique provient de la température de l'eau (34-37 °C), qui agit de manière sédative et décontractante, facilitant ainsi les exercices douloureux à sec. Le poids ressenti est inversement proportionnel au niveau d'immersion dans l'eau. En effet, les effets mécaniques découlent du principe d'Archimède : en immersion aux épaules, l'allègement atteint environ 90% du poids corporel, tombant à 50% au nombril et quasi nul aux genoux (on ressent en eau douce 90% du poids corporel aux genoux ; 50% au nombril et 20% aux épaules). Cela réduit les contraintes ostéoarticulaires, mobilise les membres déficitaires – surtout neurologiques – et combat la pesanteur. Par ailleurs, la résistance de l'eau lors des déplacements musculaires permet une progression graduée, d'autant plus importante avec la vitesse ou une surface de contact accrue (palmes, raquettes). Au-delà de 1 m de profondeur, la pression hydrostatique correspond à la pression exercée par l'eau sur le corps immergé. Elle augmente avec la profondeur. En balnéothérapie, elle contribue à stimuler la circulation sanguine et lymphatique, à améliorer l'équilibre et à réduire les risques de chute. Elle favorise le retour veineux, résorbe les œdèmes et renforce les muscles respiratoires.

Enfin, les effets psychologiques sont majeurs : L'eau va diminuer le stress et l'anxiété, tout en améliorant l'estime de soi en facilitant les mouvements, la balnéothérapie renforce le sentiment d'efficacité personnelle et la confiance en soi.

Autres effets psychologiques : favorisent les interactions sociales, ce qui aide à réduire l'isolement, se déplacer librement avec des membres handicapés, mobiliser une articulation douloureuse ou marcher sans douleur booste la motivation. Les séances rompent la monotonie, détendent l'ambiance et restaurent la perception du mouvement.

Ces effets synergiques améliorent la mobilité, la force, l'endurance et la compliance du patient, avec un faible risque.

Quels est le matériel requis ?

Pour les pratiquer, on utilise des bassins à profondeur progressive (0,8-1,5 m), avec rampes d'accès, une température contrôlée, un système de filtration/désinfection (chlore ou UV), ainsi que des accessoires comme planches, flotteurs, palmes, raquettes, barres parallèles aquatiques. La sécurité inclut un sol antidérapant, sièges de levage et monitoring cardiorespiratoire.

Tout le monde peut-il faire la kiné balnéothérapie ? Dans quel cas est-elle indiquée ?

Avant toute séance, une consultation par un médecin rééducateur est obligatoire pour éliminer les contre-indications, telles que infections cutanées (plaies ouvertes, escarres infectés), incontinence fécale et urinaire non contrôlée, insuffisance respiratoire/cardiaque sévère, coronaropathie instable, HTA instable, épilepsie non contrôlée ou claustrophobie...

Les bienfaits de la kiné balnéothérapie s'appliquent à de nombreuses pathologies :

- neurologiques (AVC, SEP, Parkinson pour la facilitation motrice),
- orthopédiques/rhumatologiques (arthrose, prothèse, lombalgie pour la décharge articulaire),
- rééducation pathologies sportives, cardiovasculaires/pulmonaires (rééducation post-op, BPCO pour l'endurance), obstétricales (grossesse pour un renforcement sans impact), pédiatriques ou gériatriques (équilibre, douleur chronique).

Balnéothérapie au Sénégal...

Au Sénégal, l'aquagym est bien présente dans les localités au bord de la mer et se pratique surtout en mer avec les « dauphins » à Ngor, Rufisque, Mbao... Par contre la balnéothérapie émerge timidement dans les services de MPR, comme au CHU de Fann ou en centres privés à Dakar. Le CNAO promeut son intégration pour les handicaps neuromusculaires, adaptée au contexte tropical (eau chaude contre l'humidité).

Les défis incluent le manque d'infrastructures et d'équipement, la disponibilité du service au CNAO (projet de construction d'un centre de balnéothérapie et d'aquagym), l'accès rural limité et le besoin de formations des kinésithérapeutes, avec des perspectives via des partenariats Nord Sud pour une rééducation inclusive.

En conclusion...

La kiné balnéothérapie, accessible et efficace, optimise la rééducation en MPR. Au Sénégal, son développement renforcera l'autonomie des patients, aligné sur les objectifs du CNAO.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
En l'Annee du Renouveau

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Récépissé de Déclaration de CREATION de
l'association n° 0 2 2 6 0 7 /MISP/DGAT/DLPL/DAPA

Le Directeur général de l'Administration territoriale,

- Vu le Code des obligations civiles et commerciales,

donne récépissé à **Monsieur le Président**

d'une déclaration en date du : **28 septembre 2024**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ASSOCIATION SENEGALAISE DE MEDECINE
PHYSIQUE ET DE READAPTATION
(ASMER)**

dont le siège social est situé : villa n°4167, Amitié 2 à Dakar

Décision prise le : **28 septembre 2024**

Pièces fournies :

Statuts
Procès-verbal
Liste des membres fondateurs

COMPOSITION DU BUREAU

Seydina Ousmane BA.....Président

Ibrahima DIABY.....Secrétaire général

Djibril Mademba Rafet DIOUF.....Trésorier général

Dakar, le **17 NOV 2025**

LE GOUVERNEUR DIRECTEUR GENERAL

(Handwritten signatures and stamps)
Stamps: "Ministère de l'Intérieur", "Direction de la Sécurité Publique", "Le Directeur", "Direction Générale de l'Administration Territoriale".
Signature: **William MANE**

COPIE

29 DEC. 2025

Copie Certifiée Conforme à
l'original qui nous a été présentée
à Dakar, le
Le Commissaire de la Police
du Point E

¹ Ce numéro est à rappeler dans toute correspondance.
NB : Dans un délai d'un mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au JOURNAL OFFICIEL.
Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

AT EXPO AFRICA 2027 PREMIÈRE ÉDITION

*Dialogue international sur les technologies d'assistance
en Afrique*

Quand



3 au 5
juin 2027

Où



Dakar
SENEGAL



1,000 participants de
plus de **25** pays

10 partenariats
stratégiques et de
collaboration

Exposition - Conférences - Ateliers

VAINCRE LE HANDICAP : *Voir plus loin que les obstacles ...*

Entretien avec Monsieur Cheikh Saad-bouh DIOUF, Conseiller spécial du Président de la République chargé des questions du handicap

Pouvez-vous vous présenter et nous parler brièvement de votre parcours ?

Je suis Cheikh Saad-bouh DIOUF, juriste, déficient visuel et Conseiller spécial du Président de la République chargé des questions du handicap. Après une scolarité à L'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA), au collège Idrissa Diop et au lycée Malick Sy de Thiès, j'ai poursuivi mes études en France à



l'Université Robert Schuman de Strasbourg, où j'ai obtenu un Master II en droit et études européennes, mention Contrats et travaux publics. Professionnellement, j'ai travaillé en France et au Sénégal, notamment à la Direction des droits humains du Ministère de la Justice. Mon engagement associatif et politique a toujours été centré sur la promotion des droits des personnes handicapées.

A quel moment le handicap visuel est-il intervenu dans votre vie ?

Je suis devenu aveugle à l'âge de 11 ans. Ce fut un choc profond, marqué par la douleur et le doute. Mais grâce au soutien de mes parents, j'ai compris que le handicap n'était pas "une fin en soi" réhabilitoire.

Ils m'ont appris que j'avais perdu la vue, mais pas la vie. Cette conviction a été un tournant décisif.

Quels ont été les principaux défis que vous avez rencontrés dans votre parcours personnel et professionnel ?

Trois grands défis personnels :

▪ **L'acceptation du handicap, étape essentielle de reconstruction.**

A cet effet, le rôle des parents est tout aussi fondamental. Je rends grâce à Dieu et remercie mes parents. J'ai eu la chance d'avoir des parents formidables qui m'ont accompagné dans mon cheminement d'acceptation. Ils ont cru en moi et m'ont inculqué la ferme conviction que ma vie restait une réussite possible. Ils n'ont ménagé aucun effort pour que je poursuive mes études à l'INEFJA. Et c'est à l'INEFJA que j'ai commencé ma reconstruction. C'est là que j'ai véritablement compris que « tout n'est pas perdu quand on perd la lumière ».

▪ **L'adaptation à un nouvel environnement**, notamment lors de mes études en France, loin de ma famille, dans une culture différente, avec un mode de vie exigeant une grande rigueur et une grande autonomie. Il fallait apprendre à se débrouiller seul : se déplacer, gérer un logement, s'adapter au grand froid, à une culture différente.

▪ **La réussite académique, jusqu'à l'obtention d'un Master II** en droit et études européennes, mention contrats et travaux publics (marchés publics) en 2007, et devenir l'un des premiers Sénégalais diplômés dans ce domaine.

Sur le plan professionnel, le principal obstacle reste le regard des autres : les préjugés, les doutes sur les compétences. Le diplôme ne suffit pas toujours à ouvrir les portes. *Le véritable handicap n'est pas toujours physique, il est souvent social.*

Qu'est-ce qui vous a aidé à "vaincre le handicap" ?

Le soutien familial, la foi, la résilience et le refus de limiter mes ambitions. L'INEFJA a été un cadre déterminant : j'y ai découvert la force de l'**émulation** la « pair-émulation » et compris que l'excellence est possible malgré la cécité. L'éducation, le sport et la culture m'ont permis de me reconstruire.

Vous êtes conseiller du président de la république, pour les questions du handicap, ... Racontez-nous

Je voudrais avant tout adresser mes sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, pour la confiance qu'il a bien voulu placer en ma personne, en me nommant Conseiller spécial du Président de la République chargé des questions du handicap.

Ma mission consiste à conseiller les autorités sur les politiques publiques liées au handicap, veiller à leur prise en compte dans toutes les réformes et faire remonter les préoccupations des personnes handicapées au plus haut niveau de l'État. C'est un travail d'interface entre institutions et citoyens, entre vision politique et réalités du terrain.

Comment vivez-vous votre mission de conseiller au quotidien ?

Mes journées sont rythmées par des notes au Président, des réunions institutionnelles, des audiences et des visites de terrain.

Je suis en lien constant avec les autorités, les organisations de personnes handicapées et les partenaires techniques.

En quoi votre handicap enrichit-il votre mission ?

Ma situation personnelle m'a naturellement conduit à m'engager pour la cause du handicap.

Je fais face aux mêmes défis et contraintes que les autres personnes handicapées. Je connais les limites à l'accessibilité. Je sais ce que signifie ne pas pouvoir accéder à un bâtiment public, ne pas avoir de documents accessibles, être refusé à un emploi. Cela me donne une compréhension directe et concrète des enjeux et me permet de formuler des solutions adaptées, réalistes et durables.

Le handicap est-il encore un frein à l'accès aux hautes responsabilités ?

Oui malheureusement. Les obstacles persistent à cause des perceptions sociales. Cependant, une évolution notable est en cours avec une volonté politique plus inclusive et une meilleure représentation des personnes handicapées dans les sphères décisionnelles.

Quelle place occupe aujourd'hui le handicap dans les politiques publiques ?

La vision inclusive portée par le Président de la République SEM Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et le Premier Ministre M. Ousmane SONKO constitue aujourd'hui un véritable motif d'espoir pour toute la communauté des personnes handicapées. L'inclusion du handicap est désormais intégrée dans la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie nationale de développement. Elle repose sur des priorités claires : éducation inclusive et spéciale, formation adaptée, emploi, autonomisation économique, protection sociale et accessibilité.

Quels progrès restent à accomplir ?

Malgré les efforts, il reste beaucoup de progrès à accomplir : il faut renforcer le cadre juridique, améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux financements et aux technologies d'assistance.

L'accessibilité des bâtiments, des transports et des services publics reste une priorité. L'inclusion doit devenir un réflexe, pas un slogan. La vision portée par le Président de la République, Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, à travers l'agenda Sénégal 2050 nous rappelle que **le progrès ne se mesure pas seulement à la croissance économique, mais à la capacité d'un pays à prendre soin des plus vulnérables et à garantir à chacun sa place dans la communauté nationale.**

Quel message adressez-vous aux personnes handicapées ?

Je leur dis de croire en elles, de persévérer et d'aller obstinément à la quête du savoir. Rien n'est donné, mais tout est possible avec détermination.

Selon vous, que signifie réellement "vaincre le handicap" ?

Vaincre le handicap, c'est réussir sa vie malgré les obstacles. C'est faire en sorte que le handicap ne soit ni un frein aux rêves, ni un obstacle à l'épanouissement.



CONCEPT ARMÉE-NATION : une réalité au Centre national d'Appareillage orthopédique de Dakar

Le concept Armée-Nation se matérialise concrètement au CNAO, à travers une collaboration exemplaire entre les forces armées et le dispositif civil de la structure.

Cette synergie se traduit notamment par le soutien notable du **chef d'État-Major Général des Armées** qui met à disposition de la structure des ressources humaines militaires qualifiées, venant renforcer efficacement les équipes civiles sur place.

Au-delà de l'appui technique, cette collaboration illustre une vision partagée : mettre les compétences de l'armée au service de la Nation, au bénéfice des populations, dans une logique de complémentarité, de solidarité et de renforcement du système national de santé.



Sergent-chef
Adama SOUMARE
Chef de la Division Vérification



Sergent-chef
Mamadou Lamine MANE
Adjoint du Chef de la Division
Comptabilité des matières



Sergent-chef
Ousmane CISSE
Chef du Bureau Sécurité



Sergent-chef
Ramatoulaye BA
Secrétaire



Sergent-chef
Samba Seck MBENGUE
Chef du parc automobile

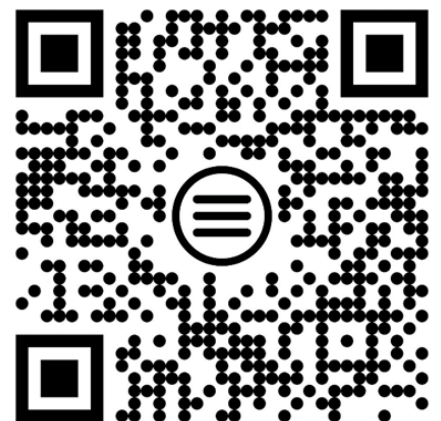


M. Baïdy Souleymane MBENGUE
Chef de service des Ressources
Humaines



M. Birama Louis GOMIS
Chef de service du système
d'information et du suivi -évaluation

Le CNAO en quelques clics



Nos Partenaires





BOKK NAA CI

Renforcer les investissements
en faveur de la disponibilité des
produits d'assistance pour
améliorer l'accessibilité pour tous
et partout au Sénégal.

